



MAIRIE  
ASNIÈRES-SUR-SEINE

Madame, Monsieur,

Afin de tenir compte de votre situation actuelle et vous permettre de bénéficier du tarif le plus adapté pour accéder à l'ensemble des prestations proposées par la ville, **nous vous invitons à mettre à jour votre quotient familial "ville"**.

Votre nouveau quotient ville 2026 sera appliqué du **1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.**

Nous restons à votre disposition et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sincères salutations.

Le service Espace Asnières Familles



Code famille :

**Je souhaite que mon quotient familial "ville" soit calculé ou mis à jour**, je joins les documents suivants :

- Photocopie de(s) l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 (**1<sup>ère</sup> page et 2<sup>ème</sup> page avec le revenu imposable**)
- Attestation des paiements des allocations versées par la CAF sur toute l'année 2024 (de janvier à décembre), disponible sur le site de la CAF (rubrique mon compte)

**Je souhaite que le tarif maximum me soit appliqué.** Je ne renvoie que ce coupon signé et daté sans autre document.

**Coupon et documents à transmettre avant le 5 décembre 2025 :**

- Via votre Espace Citoyen
- Par courriel : [espaceasnieresfamilles@mairieasnieres.fr](mailto:espaceasnieresfamilles@mairieasnieres.fr) (**tous les documents doivent être envoyés dans le même mail**)
- Par courrier : Service Espace Asnières Familles BP 20217 - 92602 Asnières-sur-Seine Cedex
- Les documents peuvent également être déposés au 5-7 rue de l'Alma du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (Fermé le mardi matin).

Si tous les documents demandés ne sont pas fournis dans les délais,  
**le tarif maximum** sera automatiquement appliqué dès le mois de janvier 2026

Nom du ou des représentants légaux :

Date :

*Signature*